**CH du Rouvray : le protocole de fin de conflit prévoit 30 ETP soignants supplémentaires**

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Maritime), 3 juillet 2018 (APMnews) - La direction du centre hospitalier (CH) du Rouvray, spécialisé en psychiatrie, l'intersyndicale et le comité de grève ont signé vendredi un protocole d'accord de fin de conflit qui prévoit notamment 30 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires d'infirmiers et d'aides-soignants, selon le document dont APMnews a eu copie.

Après plus de 78 jours de conflit et une grève de la faim suivie par plusieurs agents, l'intersyndicale et l'agence régionale de santé (ARS) Normandie avaient annoncé vendredi 8 juin la conclusion d'un protocole de sortie de crise (cf [dépêche du 08/06/2018 à 18:42](https://webmail.sfr.fr/story.php?uid=&objet=321515)).

Depuis le début du conflit, l'intersyndicale réclamait notamment la création de deux unités de soins dont une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) et une unité pour adolescents, ainsi que 52 postes pour renforcer les équipes de soins, techniques et logistiques, rappelle-t-on (cf [dépêche du 30/05/2018 à 19:52](https://webmail.sfr.fr/story.php?uid=&objet=321024)).

Ce n'est pas exactement ce que l'on lit dans le protocole d'accord signé vendredi par le directeur du CH, Jean-Yves Autret, la CFDT, la CFTC, la CGT, SUD et le comité de grève, note-t-on.

Selon le texte transmis à APMnews, cinq "thématiques" de financement ont été "convenues" avec l'ARS: l'hospitalisation des adolescents, "l'étayage du secteur médico-social par la psychiatrie", la filière de réhabilitation psycho-sociale et de préparation de sortie, l'amélioration des pratiques médico-soignantes et "handicap et solidarité".

Concernant l'hospitalisation des adolescents, "dans l'attente de la conclusion des travaux régionaux sur l'hospitalisation à temps complet des mineurs qui doit aboutir à l'identification des besoins d'évolution capacitaire au niveau régional", le protocole prévoit un financement reconductible de 6 ETP en 2018.

Pour "l'étayage du secteur médico-social par la psychiatrie" (intervention d'équipes au sein d'établissements et services médico-sociaux), le financement reconductible de 10 ETP est annoncé, dont 5 en 2018 et 5 au premier semestre 2019.

Pour la filière de réhabilitation psycho-sociale, le financement reconductible de 4 ETP sera alloué au CH au second semestre 2019.

Pour l'amélioration des pratiques médico-soignantes, ce qui nécessite "notamment des réunions de partage de pratiques, dans le cadre du soutien du projet managérial porté par la direction", il est prévu un financement reconductible de 5 ETP en 2018.

Pour la thématique "handicap et solidarité", un financement reconductible de 5 ETP est annoncé.

Le protocole crée par ailleurs une "instance de suivi" chargée d'un examen mensuel de la mise en oeuvre des mesures. Elle devra comprendre au moins un représentant de chaque organisation syndicale signataire et du comité de grève, ainsi que de la direction.

**Des IDE en 2018 et des aides-soignants en 2019**

Concernant les 30 ETP annoncés, les signataires s'entendent pour que leur répartition fasse "l'objet d'une négociation avec l'intersyndicale, le comité de grève et la direction afin d'aboutir à un accord de toutes les parties avant le [vendredi] 6 juillet 2018".

"Il est convenu de procéder au recrutement en deux tranches", ainsi réparties: "les recrutements infirmiers en 2018 et aides-soignants en 2019 (soit dans l'idéal 21 IDE [infirmiers diplômés d'Etat] et 9 AS [aides-soignants]".

Mais "il est exprimé la volonté de ne pas figer les profils eu égard à la nécessité de pourvoir également aux recrutements liés à la balance entrée-sortie de ces mêmes professionnels en 2018".

Par ailleurs, le protocole institue un gel de la mobilité institutionnelle des pôles de psychiatrie, hors pôle enfants et adolescents, promet la "relance du dialogue social" et prévoit la réunion de deux groupes de travail, l'un sur la prise en charge des adolescents hospitalisés en service adulte (première réunion prévue avant vendredi 20 juillet) et l'autre sur la sur-occupation (réunion avant dimanche 15 juillet).

Sur le premier sujet, "dans l'attente" des conclusions du plan régional de santé (PRS), "la prise en charge des adolescents dans une unité d'hospitalisation temps plein transitoire est définie comme une priorité absolue", est-il écrit.

**Le directeur sur le départ**

Concernant la sur-occupation, les signataires s'entendent pour "poser une ligne commune de fonctionnement de la permanence" et "actualiser la cartographie des lits autorisés, les documents et les procédures".

"Dès septembre 2018", il est prévu "de réunir un groupe de travail chargé de faire le bilan de cette nouvelle organisation et de proposer des axes d'amélioration".

A noter par ailleurs que la commission administrative paritaire nationale (CAPN) des directeurs d’hôpital de mardi a émis un avis favorable à la candidature du directeur du CH du Rouvray, Jean-Yves Autret, au poste de directeur des CH de Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux et Eu et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Luneray, Saint-Crespin et du Tréport (Seine-Maritime) (cf [dépêche du 03/07/2018 à 16:37](https://webmail.sfr.fr/story.php?uid=&objet=322572)).

vl/nc/APMnews

[VL5PBAK03]